

HAUTE-NORMANDIE ARCHÉOLOGIQUE



**BULLETIN N° 9
2004**

**Centre de Recherches Archéologiques de Haute-Normandie
Société Normande d'Études Préhistoriques
Hôtel des Sociétés Savantes, 190 rue Beauvoisine, 76000 Rouen**

**COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES
AUX JOURNÉES ARCHÉOLOGIQUES RÉGIONALES, EU, 22-23 Mai 2004**

Colloque organisé par le Centre de Recherche Archéologiques de Haute-Normandie et la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Service Régional de l'Archéologie, en collaboration avec la Société Géologique de Normandie, le Muséum d'histoire naturelle du Havre, Archéo 27, Les Amys du Vieil Eu, les amis du Musée Louis Philippe et le concours de la Ville d'Eu.

- | | | |
|--------|---|--|
| p. 7 | Alain Beauvilain | Diaporama sur les recherches paléontologiques dans le Sahara tchadien. |
| p. 9 | Déborah Tailleur, Jean-Pierre Watté et André Bouffigny | Yainville (Seine-Maritime) : Un site belloisien du nord-ouest français. |
| p. 13 | Jean-Pierre Watté | A propos des sources de matières premières utilisables et utilisées par les préhistoriques en Seine-Maritime : le silex cénomanien, un bon marqueur pour la mise en évidence du transport de matières premières et d'objets finis. |
| p. 37 | Jean-Pierre Watté et Yves Lepage | Apports de la fouille d'Octeville-sur-Mer (Seine-Maritime) à la connaissance du Campaniforme régional. |
| p. 47 | Florence Carré | Découverte d'un édifice gallo-romain sous l'église d'Hondouville (Eure). |
| p. 51 | Gilles Dumondel, Véronique Leborgne et Jean-Noël Leborgne | Archéologie aérienne sur la moitié ouest de l'Eure. Une bonne campagne 2003. |
| p. 61 | Nicolas Koch | L'occupation du plateau du Neubourg, de la fin du I ^{er} siècle avant J.-C., jusqu'au V ^e siècle après J.-C. d'après la photographie aérienne. |
| p. 65 | Jacques Le Maho | Le Câtelier d'Eu et les fortifications du littoral de la Manche au haut Moyen-Âge (VII ^e -IX ^e siècles). |
| p. 67 | Christophe Colliou et Philippe Dillmann | Approche archéométrique de la métallurgie par réduction directe en Pays de Bray. |
| p. 69 | Maxime L'Héritier | L'utilisation du fer à la cathédrale de Rouen à l'époque médiévale. |
| p. 79 | Jens Christian Moesgaard | Deux trésors de la Guerre de Cent Ans provenant de la région d'Eu. |
| p. 81 | Jens Christian Moesgaard | Faux monnayage en Haute-Normandie. |
| p. 83 | Astrid Lemoine-Descourtieux | Les petites fortifications de la région de l'Avre (XI ^e -XIII ^e siècles) : essai d'inventaire d'après les sources littéraires, iconographiques et la prospection. |
| p. 93 | Gilles Deshayes | Les occupations de la presqu'île de Jumièges de la Tène finale au Bas Empire : les témoignages des textes et de l'archéologie. |
| p. 105 | Sandrine Bertaudière et Laurent Guyard | Un monument des eaux en bois énigmatique au Vieil-Évreux (Eure). |
| p. 109 | Christian David et Sophie Talin d'Eyzac | Prospection géophysique par la méthode électrique des jardins du château d'Yville-sur-Seine (Seine-Maritime). |
| p. 115 | Jens Christian Moesgaard | La circulation des monnaies anglaises en France sous Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre et le financement de la guerre sous Philippe Auguste. |
| p. 127 | Yves-Marie Adrian | L'atelier de potiers-tuiliers des Ventes « Les Mares Jumelles » (Eure) : principaux résultats de la campagne 2000. |

**COMMUNICATIONS PRÉSENTÉES
AUX JOURNÉES ARCHÉOLOGIQUES DE CAUDEBEC-EN-CAUX ET DE BERNAY**

- | | | |
|--------|--------------------------------|---|
| p. 131 | André Goudeau | Trafic fluvial et troubles de subsistances à Vernon dans la seconde moitié du XVIII ^e siècle. |
| p. 135 | Jean-Pierre Derouard | Kay-le-Roy et Jumièges : un port et passage de la Basse-Seine à la fin de la Guerre de Cent Ans. |
| p. 141 | Bernard Bodinier | L'événement le plus important de la Révolution ? La vente des biens nationaux dans le district de Bernay. |
| p. 153 | Lionel Dumarché | Un village de Seine aux XVII ^e -XVIII ^e siècles en aval de Rouen : Freneuse. |
| p. 159 | Gaël Léon et Yves-Marie Adrian | Résultats archéologiques de la déviation de Saint-Clair-sur-Epte (Eure) : les occupations antiques et médiévales et leur environnement. |
-

UN VILLAGE (1) DE SEINE AUX XVII^e-XVIII^e SIÈCLES EN AVAL DE ROUEN : FRENEUSE

Lionel DUMARCHÉ

A peu près à égale distance d'Elbeuf et de Pont-de-l'Arche se trouve le village de Freneuse, dans un site particulier et quelque peu exceptionnel, bloqué au nord contre la falaise calcaire entaillée par le fleuve et au sud par les berges de la Seine. Son développement le long du fleuve lui a donné cette topographie caractéristique de « village-rue » s'étirant sur plusieurs kilomètres entre Sotteville-sous-le-Val à l'est et Saint-Aubin-les-Elbeuf (2) à l'ouest. Cette proximité immédiate du cours d'eau génère ainsi un milieu naturel particulier qui joue aux XVII^e et XVIII^e siècles un rôle déterminant dans l'économie du village et dans les activités de ses habitants.

LES CAPRICES DU FLEUVE

Une époque où la technologie reste encore de faibles ressources pour le domestiquer, le paysage fluvial est bien différent du paysage contemporain : le cours de la Seine est en effet encombré d'un grand nombre d'îles, d'îlots, de simples « notes » ou « motelles », plus ou moins recouverts suivant la marée (3) et les saisons ; on peut en compter une quarantaine entre Elbeuf et Pont-de-l'Arche au début du XVIII^e siècle (4). La navigation en Seine, ou même la simple traversée du fleuve doivent alors composer avec le vent, la marée qui modifie la profondeur de chenaux plus ou moins étroits, des courants irréguliers et un profil des berges lui-même changeant : en 1778 à Freneuse au lieu-dit le Hameau Bourdet plusieurs parcelles dites « en rive » ne sont plus soumises à redevances, ayant été considérablement amputées « par le torrent de la rivière » (5) dont une parcelle de 30 perches (environ 1400 m²) réduite à trois perches (140 m²). En 1759 le sieur Fréret demande au contrôleur une réduction sur le Vingtième, réduction accordée du fait « d'une portion d'île et un gord qui ont été emportés par les glaces » (6).

Car ces conditions déjà difficiles sont aggravées en cas d'intempérie : en 1654 Robert Le Cornier demande à l'archevêque de Rouen de consacrer la chapelle de son manoir de La Ronce à Freneuse ; comme d'habitude pour ce type de demande il fait valoir l'éloignement de l'église paroissiale puis décrit la voie principale du village en bord de Seine comme « une rue fangeuse et grandement difficile, tant a pied qu'en carrosse notamment en temps d'hiver quand les inondations et débordements d'eaux qui arrivent souvent en ce pays, dégradent le chemin » (7).

De plus ces intempéries prennent parfois une ampleur énorme : l'hiver 1657-1658 voit un fort gel suivi en février et mars d'une énorme débâcle de la Seine provoquant une terrible inondation ; les eaux du fleuve montent de près de 10 mètres au-dessus de son niveau habituel (8) noyant une partie de la ville de Rouen où il devient possible de circuler en bateau, et ravageant les quais « où il y avait des marchandises qui furent emportées par le courant d'eau » (9). A Elbeuf la situation est identique, l'église Saint-Jean est inondée, les dallages arrachés (10) ; le 13 mars 1658 les habitants demandent au bureau de l'Intendant de Normandie d'envoyer des agents sur place pour obtenir des remises d'impôts « pour

-
- (1) Le terme de « village » a été préféré à celui, plus précis de « paroisse ».
- (2) Nommé Saint-Gilles au XVIII^e siècle puis Saint-Aubin-jouxte-Boulleng jusqu'au XIX^e siècle ; A.D. Seine-Mme plan de Magin de 1716, 12 Fi 244. Sur Freneuse voir Beaurepaire (Charles de), *Dictionnaire topographique du département de Seine-Maritime...* 1982, vol. 1, p. 409.
- (3) Rappelons qu'aujourd'hui encore l'effet de la marée se fait sentir jusqu'à Pont-de-l'Arche.
- (4) Plan de Magin de 1716, ref. note 2.
- (5) A.D. Seine-Mme Terrier 259, terrier de Freneuse, 1778.
- (6) A.D. Seine-Mme C 560 Registre des Vingtièmes pour Freneuse pour 1760 ; quelques années plus tard Sébastien Bourdet obtient le même dégrèvement pour deux gords détruits par les glaces ; *ibid.* note de marge pour 1763.
- (7) A.D. Seine-Mme G 1463 ; ce n'est qu'au XIX^e siècle que la route de bord de Seine fut rehaussée.
- (8) Deux témoins du niveau atteint sont encore visibles aujourd'hui : à Rouen sur le contrefort ouest de la chapelle de Grammont, et à Vernon sur un contrefort ouest du massif occidental de la collégiale.
- (9) Voir la description du Père F. Farin dans son Histoire de la ville de Rouen, 1668, tome 1, p. 506-508 ; la situation était catastrophique rive gauche ou « la plus grande partie des maisons d'Emendreville furent détruites par les vagues qui roulaient avec furie dans la rue de la Pie près de l'église Saint Sever... ».
- (10) Petit (L.), *Histoire de la ville d'Elbeuf, de Caudebec, de Saint-Aubin et des autres communes du canton*, 1856, p. 92-93.

ce que la plupart des maisons dudit bourg sont encor plaines d'eau et abandonnées en sorte que les collecteurs n'y peuvent aborder » (11). D'autres paroisses riveraines font de même, dont le 18 mars Sotteville-sous-le-Val, Freneuse, Saint-Aubin, Cléon et Tourville. En mai ordre est donné par le Bureau aux agents de la Généralité de Normandie d'aller s'informer sur place : Jean Chéron et Jérôme Véron constatent que les pertes sont de 2000 livres pour Sotteville, 1600 à 1700 pour Saint-Aubin, et 1000 à 1200 pour Freneuse. Le vendredi 5 juin, « attendu les pertes par eux souffertes par les derniers débordementz de la riviere de Seyne » le Bureau ordonne « qu'ils seront deschargés des tailles et subsides pour les années dernières et a la demie pendant six années consécutives » (12).

Ce milieu non domestiqué, changeant, aux conditions particulières, peut être dangereux. A une époque où personne ou presque ne sait nager les accidents sont fréquents : en octobre 1684 le curé de Freneuse note ainsi l'inhumation de Catherine Fréret, âgée de quatre ans, « périe par accident dans la riviere de Saine » (13). La simple traversée du fleuve, le « passage », peut être elle-même périlleuse : le 4 janvier 1721 le bac reliant Elbeuf à Saint-Aubin coule en Seine, causant la mort de 36 passagers dont six de Freneuse (14).

Il serait cependant faux de faire du fleuve une sorte d'« ennemi du village » : les meilleures terres se trouvent sur les îles ou motelles fertilisées par le limon des marées ou même des inondations tandis que le moulin de la Ronce tire son énergie de la force de l'eau du Bras de Freneuse ; élément essentiel, le fleuve procure bien évidemment les ressources de sa faune (voir plus bas) et même de sa flore (15). Ce milieu est sans doute particulier (16) et difficile mais sa richesse permet un certain nombre d'activités qui prennent place au sein d'un cadre juridique précis.

UN CADRE JURIDIQUE TRADITIONNEL

Comme pour tout village de l'Ancien Régime c'est le vieux système seigneurial hérité du Moyen Age qui définit le cadre de la vie du village, cadre à la fois juridique administratif et économique reproduisant les traits habituels de l'Ancien Régime notamment l'enchevêtrement de seigneuries (17), depuis le milieu du XVIII^e siècle aux mains de parlementaires rouennais.

L'encadrement concerne ainsi les activités agricoles traditionnelles mais aussi celles liées à la Seine : le droit de pêche ressort de l'autorité seigneuriale, essentiellement ici le duché d'Elbeuf. Les « gords », ces pièges à poissons accrochés à des palis de bois plantés dans le fond du fleuve (18), ont un statut identique à celui d'une tenure foncière : lorsqu'en 1431 l'épouse de Gueffin Desmons, de Freneuse, vend à Jouen Le Bon, de Saint-Aubin, la moitié d'un gord pour 27 livres tournois, il est bien précisé que ce gord est chargé de 18 sous de rente aux religieux de Fontaine-Guérard et 18 deniers au comte d'Harcourt (19). Ce statut reste valable lorsque le gord lui-même a disparu... ou n'existe pas encore : en

-
- (11) A.D. Seine-Mme C 1162 registre plumitif du Bureau des Finances de l'Intendance de Normandie, année 1658.
 (12) *Idem* ci-dessus. En 1752 la paroisse, comme les autres paroisses riveraines bénéficie d'une réduction de taille là encore pour cause d'inondation (A.D. Seine-Mme C 261, Rôles de taille de l'élection de Pont-de-l'Arche, 1754-1755).
 (13) Archives Communales de Freneuse, registres paroissiaux.
 (14) *Idem* ci-dessus : « le 4 janvier 1721 le bac du port d'Elbeuf coula a fond, dans lequel il y avoit viron 40 personnes qui perirent, a la reserve de quatre que l'on sauva du danger ; du nombre des autres il y en avoit six de cette paroisse de Freneuse ». C'est sans doute encore un chavirage d'embarcation qui cause la mort de quatre personnes de Freneuse le 3 avril 1687 (A.D. Seine-Mme 4 E 1721).
 (15) Le registre des Vingtièmes de 1760 (A.D. Seine-Mme C 560) comporte notamment un certain nombre de mentions d'« ozeraiés ».
 (16) Notamment du point de vue mental ; sans doute existe-t-il des légendes liées au fleuve qui permettraient de relier celui-ci à l'inconscient collectif.
 (17) Pour le milieu du XVIII^e siècle : la seigneurie ou fief de Freneuse, avec la haute justice sur le village et des paroisses voisines ; la sergenterie noble de Freneuse dont le ressort s'étend jusqu'à Alizay ; le fief de la Ronce dépendant de l'abbaye de Bonport à Pont-de-l'Arche ; le fief de Berchelou au nord-est, qui déborde sur Cléon ; plus des terres dépendant des grandes abbayes du Bec et de Saint-Ouen de Rouen. A.D. Seine-Mme Terrier 289 pour 1778 et II B 437 et 438 pour les aveux des fiefs précités.
 (18) Système de pêche passive par piège composé d'une grande nasse en jonc ou osier, précédée d'une sorte de grand entonnoir en perches de saule plantées dans le fleuve (la pallée) formant barrage et entraînant les poissons (souvent des anguilles) dans la nasse qu'un système de perche permet de relever. Voir : Joubert (Alain), Lemoine (Marie-Hélène), « Pêche et pêcheurs de la Basse-Seine » dans Catalogue de l'exposition Scènes de la Seine, Caudebec-en-Caux, Maison des Templiers, 1^{er} juillet-31 août 1986, p. 141-142.
 (19) A.D. Seine-Mme 2 E 14 / 718 tabellionage d'Elbeuf, acte du 29 novembre 1431 ; plusieurs autres « fieffes » de gords s'y trouvent pour les années 1431-1433, ainsi que dans A.D. Seine-Mme 2 E 14 / 719 pour 1434-1435 (f°47 vo, 87 vo...).

1543 Jehan Regnault, de Freneuse, fieffe à Richard Le Tac, de Criquebeuf, « une wuide place pour faire et construire gordz... », cette place étant tenue de la seigneurie d'Elbeuf devra en surplus 18 deniers tournois de rente seigneuriale (20). De même le « droit de passage » c'est-à-dire de transporter des passagers de l'autre côté de la rive, est-il soumis à l'obligation d'aveu (21)... et donc de redevances seigneuriales : le terrier de 1778 prend ainsi bien soin de faire référence à de telles prestations passées devant le sire de Freneuse en 1520 et 1533 (22).

Le cadre de la navigation un peu plus complexe. Le transport par eau de marchandises ou « voiturage » est effectué par des « voituriers » réunis en une compagnie (23)... dont il faut faire partie pour travailler ; en novembre 1721 Jean Fréret, « marchand voiturier demeurant à Freneuse » est accusé de voiturier sur la Seine sans être affilié à ladite compagnie (24).

Du point de vue juridique la navigation est gérée depuis le Moyen Age par une instance particulière, la Vicomté de l'Eau de Rouen, compétente pour les affaires de justice, commerce et navigation sur la Seine de Rouen à Vernon (25)... y compris lors de sinistres pour le droit d'épave : en janvier 1741 la Seine est totalement prise par les glaces, lors du dégel et de l'inondation qui suivent, une dizaine de bateaux amarrés dans le port de Rouen sont entraînés par la débâcle et s'écrasent les uns sur les autres (26). Dès le 12 janvier le vicomte de l'Eau, La Varnerie, publie une ordonnance enjoignant à tous les « bateliers, barquetiers ou riverains » de la Seine de venir déclarer « ce qu'ils avoient trouvé de marchandise ou autre dans la rivière », à charge pour chaque curé d'en faire lecture à ses paroissiens ; quelques jours plus tard, Viron, le curé de Freneuse répond par lettre au vicomte, l'assurant que le texte avait été « publié, lu à haute et intelligible voix (...) au prône de la messe paroissiale » (27).

Ce statut juridique ressort déjà comme une première forme de domestication et constitue le cadre dans lequel évoluent les hommes.

LES ACTIVITÉS ET LES HOMMES

A la différence d'Elbeuf le village de Freneuse ne constitue pas un lieu de rupture de charge pour les marchandises : le dangereux passage du Pertuis de Martot franchi au droit du village, c'est au port d'Elbeuf que viennent décharger ou s'arrêter les navires. De ce fait la participation directe à la navigation ne paraît concerner que quelques individus aux compétences très précises : Jean Fréret est désigné en 1721 « marchand voiturier demeurant à Freneuse » lors d'un contentieux l'opposant à un autre marchand à propos d'une affaire de marchandises et de transport impayés (28) ; outre les passeurs mentionnés plus haut, quelques hommes du village comme Jean et Thomas Hedouin, Nicolas Grospoisson et Louis Maille, sont employés en 1721 comme « chartier de bateau » pour le voiturier de Rouen Jacques Rollet (29), signifiant par là qu'ils louent leurs chevaux pour le halage. Certains autres interviennent dans des circonstances plus particulières : le 27 décembre 1728 La Madelaine un « batteau besongne » chargé de caisses de savon, de ballots de papier, de tonneaux d'huile, de harengs, d'alun, de fromage et de beurre, part de Rouen pour Paris... et fait naufrage deux jours plus tard au passage du pont de Pont-de-l'Arche. Il n'y a pas de victimes mais navire et cargaison sont

(20) A.D. Seine-Mme 164 J 18.

(21) Rappelons qu'en Normandie les termes de « fief » et d'« aveu » s'appliquent à toutes les tenures quel que soit leur statut.

(22) A.D. Seine-Mme Terrier 259, article n° 1 « aveu au fief de Freneuse de Perrin et Pasquet Renault pour une semaine par moi du passage », 6 novembre 1520 ; aveu de Robert Renault et ses neveux pour « le droit du passage de la Ronce » 21 octobre 1533.

(23) A.D. Seine-Mme 6 BP 185 Archives de la Vicomté de l'Eau, voiturage par eau 1603-1787.

(24) A.D. Seine-Mme 6 BP 69 Archives de la Vicomté de l'Eau, registre de police, administration et contentieux civil, année 1721.

(25) Exactement de Rouen à Blaru. Voir Beaurepaire (Charles de), *De la Vicomté de l'Eau de Rouen et de ses coutumes aux XIII^e et XIV^e siècles*, Evreux, 1856.

(26) Periaux (Nicétas) *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen (...) jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, 1874, p. 549.

(27) A.D. Seine-Mme BP 190 Archives de la Vicomté de l'Eau, dossier naufrages de bateaux. Remarquons que le sinistre a eu lieu en aval de Freneuse mais la marée se faisant sentir jusqu'à Pont-de-l'Arche, les paroisses d'amont sont aussi concernées. Quant aux « accusés de réception » de l'ordonnance par les curés, seul celui de Cléon fait une réponse originale : excédé par l'ordonnance il affirme que rien n'a été retrouvé en Seine et que « ma paroisse a plu perdu dans l'inondation des eaux qu'elle n'a profité ; nombre de maisons renversez, la plupart delabrez, beaucoup d'effets entrainez, voilà ou nous en sommes réduits... ».

(28) A.D. Seine-Mme 6 BP 69 Archives de la Vicomté de l'Eau, registre de police, administration et contentieux civil, année 1721.

(29) A.D. Seine-Mme 6 BP 69 Archives de la Vicomté de l'Eau, registre de police, administration et contentieux civil, année 1721.

perdus. Une quinzaine de jours plus tard ce sont des charpentiers de bateaux de Freneuse, Nicolas Petit et Noël Maillet qui sont appelés aux fins d'expertise ; ils concluent que le bateau a été éperonné à l'avant par un tronc d'arbre qui a crevé la coque, rendant la perte inévitable (30).

Se profile ainsi une population directement en rapport avec le fleuve dont les activités bien que diverses, semblent tendre dans deux directions : la pêche et la navigation. Cependant la détermination de la part réelle de chacune d'elle dans la population reste bien difficile : les sources fiscales (terriers, rôles des Vingtièmes...) mentionnent à chaque page des « laboureurs-pêcheurs », « journaliers-toiliers » (31) prouvant que dans un village comme Freneuse l'activité agricole reste importante et la spécialisation des activités n'est pas encore la règle : en 1760 Jean Fréret, pêcheur, possède ainsi deux maisons et environ un hectare de prairie, mesure, labour et ozeraie. Cette multiplicité des activités impose la prudence quant aux calculs effectués sur la base des chiffres de population des années 1760 [110 à 112 feux fiscaux (32)]. Le terrier de 1778 (33) fait ainsi apparaître 11 « pescheur », 13 pêcheurs liés à une autre activité (« laboureur-pescheur »...), deux « marinier » et un « passeur », soit 27 hommes « chefs de famille » domiciliés à Freneuse (34), soit à peu près le quart des foyers. Mais la pêche n'est ici qu'une activité de subsistance, les pêcheurs n'apparaissent pas parmi les habitants les plus imposés, à l'exception de Sébastien Bourdet : ce dernier possède en 1760 plusieurs maisons, des terres et six gords, qui lui procurent un revenu de plus de 300 livres par an (35).

Cependant ces activités cohabitent parfois difficilement entre elles comme le prouve l'« affaire des gords de Seine » entre 1747 et 1752. Depuis le début du XVIII^e siècle ces gords se sont multipliés, jusqu'à atteindre sans doute plusieurs centaines entre Rouen et Vernon, en tous les cas une quinzaine sur le seul territoire de la paroisse de Freneuse (36). Les plaintes des « voituriers » comme des passeurs se multiplient auprès de la Vicomté de l'Eau qui décide d'enquêter sur l'état du fleuve entre Rouen et Vernon (37). L'ordonnance d'enquête est lue et affichée dans chaque paroisse riveraine (38) ; le 9 novembre l'huissier de la Vicomté est à Freneuse où fait placarder l'affiche sur le portail de l'église et prévient Jacques Fréret le syndic... (39).

Le rapport (40) signale pour Freneuse, au droit de l'église, deux bouches de gords dangereuses pour la navigation... appartenant précisément à Jacques Fréret le syndic, l'une, construite en « gros bois » (bois de grosse section) devra être « mise en petit bois », l'autre devra être ôtée. Deux autres près de l'île de Martot apparaissent « nuisibles aux avalants » (41).

Parallèlement les marchands voituriers renouvellent leurs plaintes quant aux gords de Freneuse, notamment entre l'île du Jointier (ou île Meuronne) et celle du Moulin, à la sortie du pertuis de Martot, et les « Gords du Bouillon un peu plus en amont, entre l'île de Freneuse et la petite île ou mote de Catrage » (ou motte aux Loups) ; dans les deux cas ils sont installés dans des passes étroites, à fort courant et où il n'est pas possible pour les « avalants », c'est-à-dire les bateaux descendant le fleuve, de mettre en place un halage de sécurité (42). De ce fait plusieurs bateaux ont été jetés par le courant sur

(30) A.D. Seine-Mme BP 190 Archives de la Vicomté de l'Eau, dossier naufrages de bateaux ; les experts précisent que même s'il s'était agi d'un « batteau neuf sortant de chantier, il n'aurait pu resister et qu'il aurait été periclitte ; quoique mesme vuider, il estoit impossible, en l'estat que ledit arbre avoit froissé ledit batteau, de luy donner aucun secours ».

(31) A.D. Seine-Mme C 560 registre des Vingtièmes pour 1760 ; et *ibid.* terrier 259.

(32) *Idem* note ci-dessus, et C 261. Rôles de taille de l'élection de Pont-de-l'Arche XVIII^e siècle.

(33) A.D. Seine-Mme Terrier 289.

(34) 10 pêcheurs et un marinier sont également répertoriés comme possédant des biens dans le village mais domiciliés ailleurs (Saint-Aubin, Criquebeuf, Tosny...).

(35) A.D. Seine-Mme C 560 Rôle des Vingtièmes de Freneuse pour 1760 ; les dix plus gros revenus sont ceux des communautés religieuses et de la cure, plus Landry, le seigneur du lieu ; un bourgeois de Rouen ; un laboureur, Robert Rivette ; Fréret le syndic de la paroisse ; Sébastien Bourdet.

(36) A.D. Seine-Mme BP 92 Archives de la Vicomté de l'Eau, police administrative et contentieux civil, 1747.

(37) Ref. note 36.

(38) Ref. note 36.

(39) Ref. note 36 : procès-verbal de Jacques-Antoine Lambert, huissier de la Vicomté.

(40) Les dates du passage des enquêteurs, notamment à Freneuse et la date de remise du rapport n'ont pas été retrouvées.

(41) A.D. Seine-Mme BP 189 Archives de la Vicomté de l'Eau, dossier surveillance des gords 1746-1760. Le rapport mentionne pour Freneuse d'autres gords mais « en menu bois » et « non nuisibles ».

(42) Sur les problèmes techniques de halage en Seine voir : Decoux (Jérôme) « Cheval de trait et batellerie sur la Seine à l'époque moderne », Actes du XVIII^e Congrès des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie, Mortagne-au-Perche, 1993, publié dans *Études Normandes* n° 4, 1994, p. 31-44.

les pieux de ces gords, dont des « besognes » chargées de matériaux de construction (43). Le 9 décembre tombe un jugement du vicomte de l'Eau qui insiste sur les dangers des deux gords de sortie du pertuis de Martot entre l'île du Moulin et l'île Meuronne (44), dangereux pour la navigation mais aussi pour le « passage » de Freneuse à Martot : le courant est si fort que le bateau du passeur vient presque toucher la pallée des gords ; de plus, poursuit le jugement, ce passage est utilisé par les « chevaux de renfort qui vont prendre le bateau à Ellebeuf pour ensuite les ayder à monter le pertuis de Martot » endroit particulièrement dangereux car « pour peu que la rivière soit agitée, les animaux n'étant pas tranquilles dans le bateau peuvent, par les mouvemens qu'ils luy donnent, mettre le passager dans l'impossibilité de se garantir dudit gord... ». Aussi les propriétaires la veuve Romain Agasse et à Charles Fréret sont-ils tenus de détruire ces deux gords sous quinzaine (45). La sentence était sans aucun doute plus facile à rendre qu'à faire exécuter ; cinq années plus tard elle ne l'est toujours pas et il est probable que la qualité de l'un des propriétaires n'est pas étrangère à ce retard : « ledit Sieur Fréret » est en effet le syndic de la paroisse, homme aisé, considéré (46), et même quelque peu craint : en octobre 1752 il est une nouvelle fois constaté sur place par l'enquêteur du danger des deux gords comme « a été dit et attesté par plusieurs personnes de la paroisse de Freneuse », mais poursuit le rapporteur, ces personnes « n'ont voulu me dire leur nom » (47). Cette fois cependant les choses vont plus vite, Fréret et la veuve Agasse sont assignés à comparaître le vendredi suivant 20 octobre à Rouen devant le vicomte qui condamne les deux propriétaires à détruire les deux gords sous quinzaine. Charles Fréret et la veuve Agasse déclarent par écrit se soumettre au jugement (48).

Cet épisode (49) montre toute l'importance économique de la liaison fluviale de Paris à Rouen qui tend de plus en plus à l'emporter sur activités plus traditionnelles du village. Mais en ce milieu du XVIII^e siècle celui-ci commence à regarder au-delà du fleuve...

CONCLUSION : VERS DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Lorsqu'en 1759 le contrôleur des Finances Quesney établit le rôle des Vingtième pour la paroisse de Freneuse, il remarque que l'occupation des habitants est « pour une partie la culture des terres et la pêche » mais que beaucoup travaillent comme « fileurs de laine pour la manufacture des draps d'Elbeuf ». De fait pour l'année 1778, et avec des précautions similaires à celles évoquées plus haut, le chercheur s'aperçoit que le travail du textile occupe un ménage sur cinq, pour lequel le chef de famille se déclare « toillier », « tisserand », ou « siamoisier », c'est-à-dire fabricant d'étoffe de lin et de coton à décor oriental. Ce travail se fait certes sans doute encore à domicile mais il est clair qu'à la fin du siècle l'industrie naissante d'Elbeuf commence à aspirer la main d'œuvre des villages environnants (50).

Il reste que depuis des siècles la vie a été tributaire du fleuve malgré ses contraintes et ses dangers. La mémoire collective en a gardé des traces significatives, notamment quant à l'anthroponymie : depuis au

(43) A.D. Seine-Mme BP 93 Archives de la Vicomté de l'Eau, police administrative et contentieux civil, 1747 : « en tête de l'isle du Jointier, paroisse de Martot il ya trois pallées de gord composant deux bouches de gord dont celle d'avanterre du costé de Martot appartenant à la veuve Romain ou Louis Agasse ». Il est dangereux car « les batteaux descendans sortant du pertuit de Martot ils se pandent presque contre l'isle de Freneuse et etant necessairement obligé de les faire rentrer dans le Jointier ils sont au risque de tomber travers ladite bouche de gord du costé d'avanterre, ce qui est plusieurs fois arivé, et notamment aux batteaux La Picarde, et La Madelaine ».

(44) *Ile Geoffroy* dans le texte, *île Meuronne* dans le plan de Magin de 1716 (A.D. Seine-Mme 12 Fi 244) ; il existe bien une *île Geoffroy* sur ce plan mais elle se situe plus en aval, en face du hameau de La Riberderie, à la jonction entre Freneuse et Saint-Aubin (*Saint-Gilles* en 1716).

(45) A.D. Seine-Mme BP 189 Archives de la Vicomté de l'Eau, dossier surveillance des gords 1746-1760.

(46) Le syndic c'est-à-dire l'agent chargé par l'Intendant d'agir au nom du village et de répondre pour la communauté, notamment du point de vue fiscal ; dans une province où n'existe ni maire ni conseil municipal pour les paroisses rurales. A ce sujet voir Dubuc (A.), « Les syndics de paroisse dans la Généralité de Rouen » [Compte rendu des Quinzièmes journées d'Histoire du Droit des Pays de l'Ouest, Dinard 1978], dans *Annales de Normandie* n° 4, décembre 1979, p. 379-382.

(47) Ref. note 45.

(48) Ref. Note 45.

(49) Voir en A.D. Seine-Mme BP 189 Archives de la Vicomté de l'Eau, dossier surveillance des gords 1746-1760, d'autres épisodes du même type entre Pont-de-l'Arche et Rouen.

(50) Sur ces problêmes voir : Leroy-Réal (Emmanuelle), « L'industrie et la ville : l'influence du phénomène industriel sur le développement urbain d'Elbeuf XVII^{ème}-XIX^{ème} siècles », article à paraître. De même que Chapon (Natalie) *La proto-industrie dans les campagnes de l'Eure au sud d'Elbeuf 1750-1850*, mémoire de maîtrise d'histoire, université de Rouen, 1994 : compte-rendu de lecture par M. Beccia dans le *Bulletin de la Société d'Histoire d'Elbeuf*, n° 23 de juin 1995.

moins 1520 les Regnault assurent, de père en fils, la traversée du bac de Freneuse à Martot (51) ; ils y ont gagné le surnom de « Passager » ; une autre collectivité parentale (rattachée aux Regnault) possède des gords et pratique la pêche sans doute avec succès puisque son surnom est devenu son patronyme... famille Gros poisson (52).

Lionel DUMARCHE
Chargé d'Études Documentaires
Conservation Régionale des Monuments Historiques de Haute-Normandie

L'auteur tient à remercier Mme Emanuelle Leroy-Réal ainsi que MM. Jérôme Decoux et Patrick Sorel pour l'aide précieuse qu'ils lui ont apportée.

(51) *Aveu au fief de Freneuse de Perrin et Pasquet Renault du passage pour une semaine par mois en 1520* mentionné dans A.D. Seine-Mme : Terrier 259 article 1.

(52) A.D. Seine-Mme Terrier 259.